

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-374
Référence Nomenclature n°7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Ressources et appuis fonctionnels
Service en charge : Finances & Prospective budgétaire

OBJET : Budget Ville 2023 - Dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Maire jusqu'à l'adoption du Budget primitif sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de bénéficier de l'avantage de cette disposition législative, il est proposé au Conseil Municipal de prévoir sur le Budget principal de la Ville 2024, les crédits aux imputations budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Détail	Montant
20	2031	Frais d'études	100 000,00
20	2033	Frais de publicité	3 000,00
20	2051	Licences, logiciels	20 000,00
21	2111	Acquisition terrains nus	25 000,00
21	2121	Achat d'arbres	3 000,00
21	2128	Autres agencements et aménagements	7 000,00
21	2138	Autres constructions	25 000,00
21	2158	Installations, matériels et outillage	5 000,00
21	21828	Autre matériel de transport	20 000,00
21	21838	Autre Matériel informatique	10 000,00
21	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 000,00
21	21848	Autre matériel de bureau et mobilier	4 000,00
21	2188	Diverses acquisitions	50 000,00
23	2312	Travaux sur terrain	20 000,00
23	2313	Constructions	500 000,00
23	2315	Installations, matériel et outillage	50 000,00
23	2318	Autres immobilisations corporelles	200 000,00
23	238	Avances et acomptes	20 000,00
204	20422	Versement de subventions	15 000,00
TOTAL			1 080 000,00

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-374
Référence Nomenclature n°7.1

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

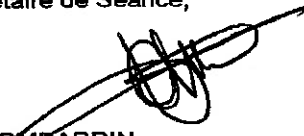
- Autoriser Monsieur le Maire, en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider, mandater, avant le vote du Budget Primitif 2023 du Budget principal de la Ville, les dépenses d'investissement telles que détaillées ci-dessus pour un montant total de 1 080 000 €,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant afin de prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider, mandater, avant le vote du Budget Primitif 2024 du Budget principal de la Ville, les dépenses d'investissement telles que détaillées ci-dessus pour un montant total de 1 080 000 €,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant afin de prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

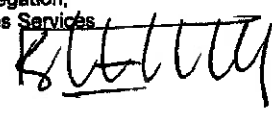
Le Secrétaire de Séance,


Daniel LOMBARDIN



Le Maire,


Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 11.12.23....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAID


Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

Budget Ville 2023 - Dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADON Patrick, Mme GUILLOT Laetitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

